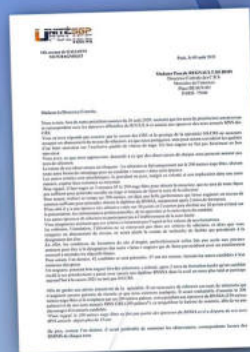


UNE FORMULE À REVOIR

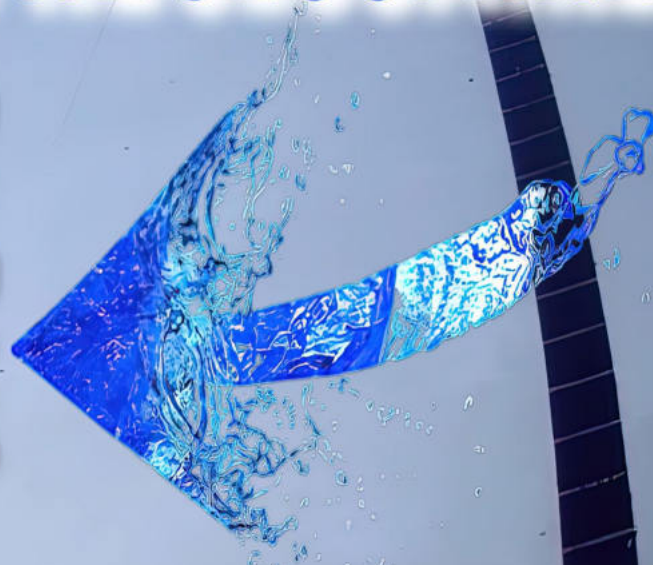
Le 200 mètres nage-libre pose question aux tests de présélection BNSSA

UNITÉ SGP POLICE-FO réitère sa
demande auprès de la DCCRS
de la suppression de celui-ci



UN AUTRE STAGE NÉCESSAIRE

UNITÉ SGP POLICE-FO réitère
également sa proposition
d'un second stage dans une
AUTRE ZONE



Tout doit être mis en place pour répondre aux besoins de la spécialité NS CRS



ON NE LÂCHE RIEN !

UNITÉ SGP
UPOLICE
FSMI-FO

163, avenue de GALLIENI
93170 BAGNOLET

Paris, le 03 août 2021

Madame Pascale REGNAULT-DUBOIS
Directrice Centrale des C.R.S.
Ministère de l'intérieur
Place BEAUVAU
PARIS 75008

Madame la Directrice Centrale,

Nous avons, lors de notre précédent courrier du 26 août 2020, souhaité que les tests de présélection soient revus et correspondent avec les épreuves officielles du B.N.S.S.A et surtout aux épreuves des tests annuels MNS des CRS.

Vous m'avez répondu par courrier que le renom des CRS et le prestige de la spécialité NS/CRS ne sauraient accepter un abaissement du niveau de sélection, ce que nous partageons, sans pour autant considérer les qualités d'un futur sauveteur sur l'exclusive qualité de vitesse de nage. Un bon nageur ne fait pas forcément un bon sauveteur.

Vous avez, ce que nous approuvons, demandé à ce que des observateurs de chaque zone puissent assister aux tests de sélection.

Le retour de ces observateurs est éloquent : La sélection se fait uniquement sur le 200 mètres nage libre, obérant toute autre forme de rattrapage pour un candidat « moyen » dans cette épreuve.

Les autres critères sont anecdotiques, le postulant ne peut, malgré sa volonté et son implication dans une autre matière, espérer faire remonter sa moyenne.

Pour rappel, il faut nager en 3 minutes 05 le 200 nage libre pour obtenir la moyenne, qui ne sera de toute façon pas suffisant pour prétendre accéder au stage et impacte de facto la suite de la sélection.

Pour autant, réaliser ce temps sur 200 mètres, est déjà une belle performance qui laisse supposer un niveau de natation suffisant pour prétendre obtenir le diplôme du BNSSA, notamment après 2 mois de formation.

D'un côté il y a une épreuve très sélective cotée sur 30 points et l'examen jury décliné sur 20 points et basé sur la présentation, les connaissances professionnelles, de la spécialité et la motivation du candidat.

Les autres épreuves de sélection ne participant pas à l'établissement de la note finale.

Vous imaginerez aisément que ces critères n'incarnent pas l'esprit ni les valeurs de nos formations.

La cohésion, l'émulation, l'élévation ne se retrouvent pas dans ces critères de sélection, et alors que vous craigniez un abaissement du niveau, ce serait plutôt la crainte de recherche de facilité qui présiderait à la désignation des élus.

En effet, les conditions de formation du site d'Anglet, particulièrement celles liés aux accès aux piscines amènent peut être à la désignation des seuls « bons » nageurs qui de facto parviendront avec un entraînement minimal à atteindre les objectifs finaux.

Pour autant, l'an dernier, 42 candidats se sont présentés, 17 ont été retenus, laissant les autres candidats à leur immense déception.

Un stagiaire, pourtant bon nageur lors des sélections, a échoué, après 2 mois de formation tandis qu'un candidat recalé à ces présélections a passé avec succès son diplôme BNSSA dans le civil un mois plus tard et participe aujourd'hui à la saison 2021 en tant que NS CRS.

Afin de garder une pleine attractivité de la spécialité, Il est nécessaire de réformer ces tests de sélections qui n'augurent aucune garantie de réussite et que nous estimons inadaptés. Il serait souhaitable d'annuler le 200 mètres nage libre et le remplacer par un 200 mètres palmés, correspondant aux épreuves du BNSSA (250 mètres palmés) et de nos tests annuels MNS CRS (200 palmés*), et rééquilibrer le barème de notation, afin de ne pas décourager d'éventuels candidats.

**Pour rappel, le 200 mètres nage libre ne fait pas partie des épreuves du BNSSA et il a disparu de nos tests MNS annuels depuis plus de 15 ans.*

De plus, comme l'an dernier, il serait préférable de maintenir les observateurs, correspondants locaux des BSRMS de chaque zone.

Depuis des années notre organisation syndicale sollicite l'organisation d'un deuxième stage de préparation au B.N.S.S.A.

Notre vivier NS ne cesse de diminuer, il faut stopper cette hémorragie, en organisant 2 stages, dès cet hiver.

Le renouvellement de cette réserve de Nageurs Sauveteurs se fait en majeure partie, par une seule formation de B.N.S.S.A chaque année sur ANGLET et manifestement cela ne suffit plus à combler les départs naturels de nos NS/CRS.

Le site d'ANGLET ne peut, pour des raisons logistiques et de calendrier, organiser un deuxième stage.

Par ailleurs, les infrastructures ne permettent pas un entraînement quotidien, et les stagiaires doivent se rendre à PAU, situé à 120 km, pour accéder à la piscine.

Il y a encore quelques années, les sélectionnés nageaient 2 fois par jour, pendant 2 mois. Aujourd'hui, les entraînements ne représentent pas plus de 4 séances par semaine, le plus souvent, seulement 3.

Nous pensons aux valeurs de prestige et d'excellence des nageurs sauveteurs des CRS évoquées plus haut et auxquelles nous sommes tous attachés.

L'aspect géographique d'ANGLET, ne motive pas certains candidats originaires de régions éloignées et le coût des transports confronté au taux de remboursement ne joue pas en sa faveur.

Nous nous interrogeons légitimement sur le maintien de l'organisation de ce seul stage sur ce site.

Peut être qu'un appel à candidature au sein des différentes directions zonales afin d'organiser un second stage permettrait de retrouver une réelle capacité de remplacement de nos effectifs ?

D'autre part, en cas de progression du COVID sur le territoire national, le fait de dissocier deux stages sur deux zones différentes permettrait d'augmenter les chances de finaliser les formations et nos deux examens au BNSSA.

Notre Direction C.R.S possède bon nombre de formateurs capables de former et d'entraîner ces recrues pour chaque épreuve et de poursuivre leur formation complète (B.N.S.S.A, Secourisme, Permis bateau, C.R.R, S.S.A).

Nous nous inquiétons de l'inexorable érosion des effectifs NS CRS disponibles.

C'est pourquoi, il serait souhaitable Madame la Directrice d'augmenter le nombre des B.N.S.S.A formés par notre filière interne en ouvrant un deuxième stage dans une autre période et dans une autre Zone et procéder à une modification des épreuves de sélection BNSSA.

Persuadé que vous comprendrez le bien fondé, l'urgence de ma demande et connaissant tout l'intérêt que vous portez aux spécialistes MNS/NS-C.R.S placés sous votre autorité.

Veillez croire, Madame la Directrice Centrale, en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Patrice MARTIN

Réfèrent National M.N.S/ N.S. des CRS

